

RPI SAULON LA CHAPELLE/BARGES

École élémentaire 1 grande rue 21910 SAULON LA CHAPELLE 03 80 79 13 04	École élémentaire 5 grande rue 21910 BARGES 03 80 79 28 90	École maternelle Avenue de la Gare 21910 SAULON LA CHAPELLE 03 80 39 86 21
---	---	---

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLES
VENDREDI 17 NOVEMBRE 2023**

ENSEIGNANTS	MAIRIES	PARENTS D'ELEVES
M. AULAS Mme BORNE Mme BOURDON Mme FLEURANT Mme GOMIOT Mme PINGUET Mme MONIER M. VALAIS Mme VALAIS	<u>Mairie de Barges :</u> M. DALLER (Maire) M. LORIOT (adjoint) <u>Mairie de Saulon-la-Chapelle :</u> M. BORTOT (Maire) Mme PEDRON (adjointe) Mme TERRIER (conseillère)	<u>ÉLÉMENTAIRE</u> M. BIBOS M. DHENNEQUIN Mme JORDAN Mme MOREL Mme ROMIEU <u>MATERNELLE</u> MME CHAFIOL MME DARDENNE
Mme MEUNIER, IEN		

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme BOURDON

Absents excusés : Mme Meunier IEN, M. Daller Maire de Barges, Mme Pedron adjointe à la Mairie de Saulon, Mme Fleurant, enseignante du Rased.

Un point « rythme scolaire » a été ajouté à l'ordre du jour à la demande des mairies.

1/ DEMANDE A LA DSDEN DE REGROUPEMENT DES CONSEILS D'ÉCOLES

Mesdames Monier et Valais, directrices, proposent aux membres de l'assemblée de regrouper les 3 conseils d'écoles pour les prochaines réunions de conseil d'écoles.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme Monier est désignée comme présidente du conseil regroupé.

Les prochains conseils d'écoles auront donc lieu de 18h00 à 20h00 .

- ◆ Vendredi 15 mars 2024 à Barges (à l'école).
- ◆ Mardi 11 juin 2024 à Saulon-la-Chapelle (en mairie).

2/ RYTHMES SCOLAIRES

La dérogation de type 3 concernant l'organisation du temps scolaire sur 8 demi-journées arrive à son terme à la fin de cette année scolaire.

Aussi, les directrices proposent de renouveler cette organisation pour l'année 2024/2025.

Le conseil d'école doit se prononcer pour approuver la demande de dérogation de type 3.

Avis : FAVORABLE

Adoptée, la demande sera transmise à l'Inspection.

3/ RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DE PARENTS D'ÉLÈVES

École de Barges	École de Saulon la Chapelle	École maternelle
79 inscrits 52 votants 10 votes blancs ou nuls 42 suffrages exprimés Taux de participation : 65,82 % 2 sièges à pourvoir	127 inscrits 100 votants 12 votes blancs ou nuls 88 suffrages exprimés taux de participation : 78,74 % 3 sièges à pourvoir	102 inscrits 76 votants 8 blancs ou nuls 68 suffrages exprimés taux de participation : 74,51 % 2 sièges à pourvoir
Sont élus :	Sont élues :	Sont élues :
M. BIBOS titulaire M. DHENNEQUIN titulaire	Mme JORDAN titulaire Mme MOREL titulaire Mme ROMIEU titulaire	Mme DARDENNE titulaire Mme CHAFIOL titulaire

4/ ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DE PARENTS D'ÉLÈVES : MODALITÉS DE VOTE

Les élections se sont déroulées uniquement par correspondance cette année.

La loi n° 2021-1716 du 21 décembre 2021 créant la fonction de directrice ou de directeur d'école prévoit la possibilité pour le directeur d'école de recourir au vote par voie électronique pour l'élection des représentants de parents d'élèves, après avoir consulté le conseil d'école.

En effet, pour rappel, l'élection des représentants des parents d'élèves, le vote a lieu soit à l'urne, soit par correspondance, soit par voie électronique, sur décision du directeur d'école, après consultation du conseil d'école.

Si la modalité de vote électronique est retenue, il appartient aux écoles de recourir aux services d'un prestataire de leur choix fournissant une solution technique de vote électronique par internet avec un cahier des charges précis à respecter.

La mise en œuvre d'une solution technique locale de vote va générer un coût pour les communes.

Le coût s'élèverait à environ 900 € pour l'école élémentaire de Saulon et 600 € pour Barges (devis en ligne sur le site « Elexion »).

Il est laissé toute liberté au conseil d'école de choisir la modalité de vote la plus appropriée à la situation locale.

Avis : Défavorable

M. Bortot et M. Lorient ne sont pas favorables au vote par voie électronique car cela représente un coût trop élevé pour les communes.

Les parents d'élèves ne sont pas favorables.

Après avis du conseil d'école, la modalité de vote retenue pour l'année prochaine est le vote par correspondance.

5/ PRÉSENTATION ET RÔLE DU CONSEIL D'ÉCOLE

Mme Monier présente le conseil d'école :

- ◆ La composition du conseil d'école.
 - Directeur de l'école, qui préside le conseil
 - Ensemble des maîtres affectés à l'école
 - Maire
 - Conseiller municipal
 - Représentants élus des parents d'élèves (autant de représentants que l'école comporte de classes)

- Délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles

Il est rappelé que dans le cadre de notre RPI seuls les 2 maires (ou leur représentant), et les représentants de parents titulaires (ou représenté par un suppléant) peuvent prendre part aux votes.

◆ Le rôle et les attributions du conseil d'école :

- vote le règlement intérieur des écoles,
- établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire,
- est associé à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur le projet d'école,-
- adopte le projet d'école,
- donne son avis sur le fonctionnement de l'école (hygiène, intégration d'enfants handicapés...)

Il est rappelé qu'il est strictement interdit d'évoquer des cas individuels en Conseil d'École.

6/ VOTE DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS DES ÉCOLES

L'école maternelle et les écoles élémentaires ont un règlement intérieur différent.

À l'école maternelle, la directrice va remettre le règlement suite à ce conseil d'école.

Plusieurs ajouts ont été effectués :

Un point anniversaires : concernant les gâteaux fournis par les familles. Ils doivent être industriels, emballés, et la date de péremption ainsi que la liste des ingrédients doivent être visibles.

Un ajout dans le point « Sanctions » : « Lorsque le comportement intentionnel et répété d'un élève fait peser un risque caractérisé sur la sécurité ou la santé d'un autre élève de l'école, le directeur d'école, après avoir réuni l'équipe éducative, met en œuvre, en associant les parents de l'élève dont le comportement est en cause, toute mesure éducative de nature à faire cesser ce comportement. Le directeur de l'école peut, à titre conservatoire, suspendre l'accès à l'établissement de l'élève dont le comportement est en cause pour une durée maximale de cinq jours. »

Si, malgré la mise en œuvre des mesures mentionnées au premier alinéa, le comportement de l'élève persiste, le directeur académique des services de l'éducation nationale, saisi par le directeur de l'école, peut demander au maire de procéder à la radiation de cet élève de l'école et à son inscription dans une autre école de la commune [...]. Lorsque la commune ne compte qu'une seule école publique, la radiation de l'élève ne peut intervenir que si le maire d'une autre commune accepte de procéder à son inscription dans une école de cette commune. L'élève fait l'objet, dans sa nouvelle école, d'un suivi pédagogique et éducatif renforcé jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

À l'école élémentaire, le règlement intérieur et ses annexes sont consultables sur le blog de l'école.

Plusieurs ajouts ont été effectués en ce début d'année :

1) Dans l'article 1 - « Les horaires de classe »

L'équipe enseignante souhaiterait que les séances d'APC durent 1h au lieu de 45 minutes actuellement, et qu'elles puissent se dérouler du lundi au vendredi .

Des heures de soutien renforcé sont également proposées. Ces séances s'inscrivent dans les missions du Pacte enseignants et seront assurées par Mmes Bourdon, Gomiot et Pinguet et par M. Aulas.

Chaque enseignant organise les modalités de ces séances de soutien. Les enseignants proposent aux élèves des séances hebdomadaires, et seuls les élèves volontaires participent.

Mme Pinguet et M. Aulas proposent ce soutien aux élèves de cycle 3. En ce début d'année, le travail porte sur la fluence ; tous les élèves de cycle 3 participent.

Mmes Bourdon et Gomiot assurent les séances pour les élèves de cycle 2 ; elles portent également sur la fluence.

2) Dans l'article 2 - « ENTRÉES ET SORTIES DE L'ÉCOLE » :

Il a été précisé que « À Barges, les enfants présents dans la cour de l'école sont sous la responsabilité des parents en dehors des horaires d'accueil ».

3) Dans l'article 12 - « DROITS ET OBLIGATIONS DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE »

Un paragraphe sur le harcèlement et le programme pHARe a été ajouté.

Il comprend la définition du harcèlement : « fait pour un élève ou un groupe d'élèves de faire subir de manière répétée à un camarade des propos ou comportements agressifs. Il peut s'agir de moqueries, brimades, insultes ou d'humiliations. Ces actes entraînent une dégradation des conditions de vie de la victime, cela peut se manifester par de l'anxiété, de la dépression, la baisse des résultats scolaires. »

Pour lutter contre le harcèlement, le dispositif pHARe (annexe 4) est mis en place.

Pour l'élémentaire de Barges, M. Aulas interviendra lors de la phase d'entretiens individuels avec la cible, les harceleurs et les témoins.

Pour l'élémentaire de Saulon, Mmes Gomiot, Bourdon et Valais font partie de l'équipe ressource.

Mme Valais profite de ce point du RI pour présenter les actions de prévention menées dans le cadre du programme pHARe :

- **Journée nationale « non au harcèlement »** le 9 novembre avec des séances de sensibilisation.

Un questionnaire anonyme élaboré avec le concours des scientifiques reconnus comme Marcel Rufo, Eric Debarbieux et Nicole Catheline a été complété par les élèves du CE2 au CM2.

Ce questionnaire vise à évaluer s'ils sont susceptibles d'être victimes de harcèlement scolaire.

Il nous permet aussi d'évaluer l'ampleur du harcèlement dans nos écoles.

Pour la restitution aux familles, une synthèse des réponses va être envoyée par mail.

Les points notables :

Chez les plus jeunes, les CE2 :

83 % déclarent n'être jamais embêtés, se disent sereins.

Pour les 17%, ils sont ennuyés dans les toilettes de l'école ou sur les réseaux sociaux.

Cela se manifeste par des menaces de vol, des fausses rumeurs, des mises à l'écart.

Avec comme conséquences : un sentiment de solitude, de tristesse, des maux de ventre, de tête, des difficultés à faire leurs devoirs, à s'endormir.

Pour les CM1-CM2 :

88% déclarent n'être jamais embêtés, se disent sereins.

Pour les 12% :

Cela se manifeste par : des mises à l'écart, des fausses rumeurs, que l'on a essayé de le/ la toucher, de l'embrasser. des bagarres, l'élève déclare se mettre en colère sans raison, participe à des jeux dangereux ou reçoit des messages insultants sur le net.

Avec comme conséquences : des difficultés à s'endormir, se sent triste et même a menti pour rester chez lui/elle.

Le plus marquant :

Chez les CM1, 2 élèves indiquent connaître un élève harcelé dans l'école et 1 élève indique qu'il se trouve dans sa classe.

Chez les CM2, 7 élèves indiquent connaître un élève harcelé dans l'école et 4 élèves indiquent qu'il se trouve dans leur classe.

A la suite de cette auto-évaluation,

Aucun enfant n'est venu se confier auprès des enseignants, aucun retour de la part des familles.

Afin de libérer la parole, M. Aulas a mis en place une boîte à « maux » dans sa classe.

Les représentants de parents élus espèrent que la restitution aux familles de la synthèse des réponses permettra aux parents d'évoquer le sujet avec leur(s) enfant(s) et peut-être de libérer la parole.

- **Safer internet day** : 6 février 2024 mise en place d'**ateliers** à adapter en fonction des niveaux pour aborder en classe les thèmes de **l'équilibre du temps d'écran, les premiers pas sur Internet et les réseaux sociaux, la prévention du cyberharcèlement, les fake news et le décryptage de l'information et les jeux vidéo.**

L'équipe enseignante organise dix heures d'apprentissage annuelles pour les élèves du CP au CM2 pour développer les compétences psychosociales.

Dans ce cadre, Mme Moriot, l'infirmière scolaire du collège La Champagne interviendra auprès des CP et des CE1 les 18 et 19 janvier 2024 pour travailler l'empathie.

L'annexe 1 a été complétée suite à la parution du décret du 16 août 2023. « Lorsque le comportement intentionnel et répété d'un élève fait peser un risque caractérisé sur la sécurité ou la santé d'un autre élève de l'école, le directeur d'école, après avoir réuni l'équipe éducative, met en œuvre, en associant les parents de l'élève dont le comportement est en cause, toute mesure éducative de nature à faire cesser ce comportement. Le directeur de l'école peut, à titre conservatoire, suspendre l'accès à l'établissement de l'élève dont le comportement est en cause pour une durée maximale de cinq jours. » Si, malgré la mise en œuvre des mesures mentionnées au premier alinéa, le comportement de l'élève persiste, le directeur académique des services de l'éducation nationale, saisi par le directeur de l'école, peut demander au maire de procéder à la radiation de cet élève de l'école et à son inscription dans une autre école de la commune [...]. Lorsque la commune ne compte qu'une seule école publique, la radiation de l'élève ne peut intervenir que si le maire d'une autre commune accepte de procéder à son inscription dans une école de cette commune. L'élève fait l'objet, dans sa nouvelle école, d'un suivi pédagogique et éducatif renforcé jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

**VOTE : maternelle : règlement intérieur adopté à l'unanimité ;
élémentaire : règlement intérieur adopté à l'unanimité.**

7/ POINT SUR LES EFFECTIFS

ÉLÉMENTAIRE : 107 élèves (67 à Saulon – 40 à Barges) répartis en 5 classes.

<u>ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE</u>					
CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
24	26	17	27	13	107

5 classes : 24 CP- 22 CE1, 21 CE1-CE2, 20 CM1, 20 CM1-CM2

Prévision pour 2024/2025 : 112 élèves (18 CP, 24 CE1, 26 CE2, 17 CM1, 27 CM2)
pour 2025/2026 : 101 élèves (16 CP, 18 CE1, 24 CE2, 26 CM1, 17 CM2)

MATERNELLE : 53 élèves répartis en 2 classes.

<u>ÉCOLE MATERNELLE</u>				
TPS	PS	MS	GS	TOTAL
	19	16	18	53

2 classes : 27 PS/MS , 26 MS/GS

Prévision 2024/2025 : élèves : 12 PS – 19 MS – 16 GS : 47

8/ PROJETS ÉDUCATIFS DE L'ANNÉE 2023/2024

Maternelle

Spectacles :

- Les 3 Chardons « Patapoum et Célestine » le lundi 27 Novembre 2023
- Spectacle de Noël « Le costume du père Noël » le jeudi 21 Décembre 2023
- Spectacle de « planète mômes » : « Bruno et le prince » le 2 Février 2024
« Perrine et le potier » le 4 Avril 2024
« Ferdinand le Goéland » le 28 juin 2024
- Intervention sur le Moyen-Âge avec l'association « Pré histoire et histoire jusqu'au bout des doigts » les 12 et 13 Février 2024

Carte de vœux pour les aînés en lien avec la mairie de Saulon-la-Chapelle.

PMI :

- Visite des MS de fin d'année 14 et 21 Novembre 2023.

Élémentaire

Visite médicale pour les CE2 par l'infirmière scolaire du collège La Champagne le 20 octobre.

- Projets pour les 2 écoles

Service sanitaire des étudiants en santé

6 étudiants de l'IFSI (Institut de formation en soins infirmiers) du CHU Dijon vont élaborer avec les enseignants un projet avec pour objectif principal " Éduquer sur les bienfaits physiques, psychiques et sociaux de l'activité physique ".

Ces actions de prévention s'adressent aux élèves de CE1 et CE2 et se dérouleront sous forme d'ateliers dans la semaine du 8 avril 2024.

En amont, nous demanderons aux familles de compléter de manière anonyme une enquête afin de connaître les pratiques quotidiennes des enfants en terme d'activités physiques.

EPS :

- **Sport au gymnase**

Utilisation du gymnase le vendredi pour les 3 classes de Saulon, et les 2 classes de Barges.

Les classes de M. Aulas et de Mme Pinguet viendront les vendredis après-midi au gymnase à partir de la période 3 (en janvier). Les classes de Saulon s'y rendent depuis le retour des vacances d'automne.

- **Cycle natation pour le cycle 3**

Les séances ont eu lieu les jeudis après-midi à la Piscine de Chenôve pour les élèves de CM1 et de CM2 (40 élèves concernés).

8 séances ont été programmées du jeudi 14 septembre 2023 au jeudi 16 novembre 2023.

Une évaluation est organisée à la fin du cycle de piscine en se basant sur le livret départemental.

Les enfants ont passé l'attestation du « savoir-nager » en sécurité : validée par 27 enfants sur 40.

Pour les élèves qui ne valideraient pas cette attestation du « savoir-nager » en sécurité avant l'entrée en 6ème, des compléments de formation sont proposés au collège.

Coût d'une séance à la piscine olympique : 114,7 € pour les 2 classes, soit 917,6 euros pour les 8 séances.

Coût d'un transport AR : 125 €

Le coût total pour les communes s'élève à 1 917,60 €.

Les enseignants tiennent à remercier les deux communes pour la prise en charge de frais occasionnés par cette activité obligatoire.

- **Cycle « savoir rouler à vélo » pour le cycle 2**

Pour les 3 classes de Saulon.

Période **du jeudi 4 avril au vendredi 12 avril 2024** : Ateliers à l'école pour travailler 2 blocs de compétences : savoir pédaler et savoir circuler en milieu sécurisé.

Travail sur le lexique, sur les panneaux du code de la route.

Un mail a été envoyé aux familles pour présenter le projet et de demander des parents volontaires pour passer l'agrément « vélo ». Cet agrément permet d'encadrer un groupe d'enfants lors d'une sortie sur voie verte.

La sortie aurait lieu début mai.

Pour l'instant, seules 3 personnes souhaitent passer l'agrément ; ce qui est insuffisant pour organiser une sortie. Le taux d'encadrement recommandé est de 2 adultes pour un groupe de 6 enfants ; ce qui fait 6 à 8 adultes par classe.

Un mail va être envoyé à nouveau aux familles en faisant appel aux grands-parents pour passer l'agrément et encadrer un groupe d'enfants.

- Rencontre athlétisme pour le cycle 2 et cycle 3 avec l'école de Saulon-la-Rue.

En juin à Saulon-la-Chapelle, vers le gymnase

Projet de classe découverte en Auvergne

Pour les 5 classes, 3 jours du 15 au 17 mai 2024

Activités prévues : Visite de Vulcania, du volcan de Lemptégy. Randonnée et pique-nique sur le Gour de Tazenat et sur le site de la source de Volvic.

Le projet a été présenté aux familles le 28 septembre.

Le prix initial était de 195 € par enfant. Grâce à la participation de l'A.P.E du RPI : 3 000 € pour les 107 élèves Soit environ 28 € par enfant et de la coopérative scolaire : 97 € par enfant (subvention des mairies, participation des familles de début d'année, fond de la coopérative).

Prix du séjour pour les familles revient à 70 € par enfant.

Toute l'équipe enseignante remercie l'APE pour l'aide financière apportée à ce projet.

Spectacles de fin d'année :

Pour l'élémentaire : Le spectacle de fin d'année sera suivi de la kermesse à l'école élémentaire de Saulon.

Date: samedi 22 juin 2024 après-midi.

Pour la maternelle : Le spectacle de fin d'année dans la cour de l'école maternelle.

Date: vendredi 28 juin au soir.

9/ COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION ÉCOLE-COLLÈGE

M. Aulas fait un compte-rendu de la réunion école-collège du 2 octobre.

Cette réunion a débuté par un point sur la mise en place du dispositif mathématiques pour les élèves de 6ème.

Intervention d'une heure le mercredi matin par des professeurs des écoles pour venir en aide à des élèves en difficulté en mathématiques (mission du PACTE).

Travail sur les techniques opératoires jusqu'aux vacances d'automne. Petits groupes de 4 élèves.

Il n'y a pas d'actions communes de prévues entre les CM2 et les 6ème pour cette année.

Puis il y a eu un échange d'informations autour des élèves rencontrant des difficultés en 6ème.

10/ LE RASED / APC / SOUTIEN RENFORCÉ / STAGES DE RÉUSSITE

Les écoles du RPI Saulon la Chapelle/ Barges sont rattachées au RASED (réseau d'aide pour les élèves en difficulté) de Noiron sous Gevrey.

Le RASED de Noiron intervient auprès de 18 écoles maternelles et élémentaires. Il se compose d'une psychologue scolaire : Madame Fourier et de deux enseignantes spécialisées : Madame Kaszycki Ziégler et Madame Fleurant qui se partagent le secteur d'intervention.

Le RASED intervient pour répondre à des difficultés persistantes que peuvent rencontrer les élèves dans leurs apprentissages, ou face à l'adaptation aux exigences scolaires, autant à l'école élémentaire qu'à l'école maternelle.

S'agissant des missions de la psychologue scolaire, elle aide à comprendre les difficultés d'un enfant et contribue à faire évoluer la situation. Elle peut intervenir pour faire des observations en classe ou effectuer des entretiens individuels avec les enfants ou les familles. Madame Fourier peut également mener des ateliers en petits groupes dans les classes.

Les enseignantes du RASED, elles, apportent une aide aux élèves qui ont des difficultés à comprendre et à apprendre dans le cadre des activités scolaires. Elles interviennent à la demande des enseignants des classes. Leur intervention peut se faire dans le cadre de groupes de remédiation ou en co-intervention en classe.

Lorsqu'un enseignant constate une difficulté persistante dans les apprentissages, il informe la famille et complète une fiche de demande d'aide. Les différentes demandes d'aides sont ensuite analysées en équipe RASED qui propose une intervention. Les familles sont ensuite informées de la prise en charge de leur enfant.

culturels (musées, bibliothèque, théâtre...), des activités d'expression, manuelles ou scientifiques. L'objectif est de créer une relation de confiance avec l'enfant afin de l'aider notamment à découvrir ses capacités, à réussir dans sa scolarité, à éveiller sa curiosité et à devenir plus autonome.

L'inscription est annuelle, au tarif de 30 € à l'année.

Depuis début juin, une nouvelle référente CLAS, Marion Chevalier, a intégré la Communauté de Communes.

Mme Chevalier recherche activement une personne qui interviendrait à l'école de Saulon-la-Chapelle et de Saulon-la-rue.

Les séances seraient prévues 2 jours par semaine de 16h30 à 18h et les mercredis de 9h à 12h (1h30 de CLAS et 1h30 d'ateliers culturels et de loisirs).

M. Lorient exprime son étonnement car faisant partie de la commission, il indique que le CLAS est destiné aux élèves en décrochage scolaire.

11/ TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS DES ÉCOLES

Maternelle

Les enseignantes remercient la mairie pour les travaux effectués pendant les congés d'été.

- Nettoyage du jardin.
- Entretien des jeux de cours.
- Divers petits travaux dans l'école.

Mme Monier fait part de sa demande pour l'installation d'un nouveau système d'interphone à l'école. Il est très compliqué de gérer les entrées et sorties car la télécommande fonctionne peu.

Pour la structure toboggan, escaliers... vieillissante, est-ce que ce sera faisable de la remplacer ? La mairie regarde des devis.

Depuis la fin d'année dernière, à chaque pluie une nouvelle fuite sur le toit de l'école maternelle. Au retour des vacances d'été, des chéneaux étaient bouchés, l'entrée côté classe de Mme Monier était inondée et de l'eau stagnait le long des murs. L'entreprise PEDRON est déjà venue au moins 3 fois pour les interventions. Au dernières pluies, il n'y a rien à signaler.

Élémentaire

Saulon la Chapelle

Les enseignantes remercient la mairie pour l'installation des bancs dans la cour de l'école, pour avoir repeint le préau après l'installation de la chaudière à gaz, et pour le déplacement des tables et des chaises entre les 2 écoles pour les classes de CM1 et CE1-CE2.

Un courrier a été envoyé début novembre aux Mairies pour la demande de travaux.

Liste des travaux afin de limiter les risques :

- Prévoir de poser des mains courantes sur les escaliers menant à la cour de récréation et sur la place de l'église.
- Dans la cour de récréation, le long de la classe de Mme Gomiot, installer un système évitant les chutes sur la grande grille d'évacuation d'eau pluviale.

Mme Valais ajoute que 2 portes posent problème :

- celle menant sur la place de l'église se ferme mal.
- celle entre la cour et le couloir menant à la salle du RASED s'ouvre avec difficulté.

Depuis l'installation de la nouvelle chaudière, une alarme sonne environ toutes les 10 minutes au niveau de la chaufferie. Ce serait un problème électrique. A vérifier.

Mme Valais demande si le photocopieur couleur demandé l'an passé est prévu pour bientôt.

M. Bortot demande aux enseignantes d'évaluer la quantité de photocopies couleur.

Barges

Dans le cadre du plan Vigipirate renforcé et du PPMS AI, Mme Valais souhaiterait connaître la décision du conseil municipal concernant la sécurisation de l'accès à la cour avec la fermeture à clé du portail pendant les heures scolaires (ou au moins durant les récréations).

M. Lorient répond qu'un nouveau portail est commandé auprès de M. Philippon (la fabrik à portail) : portail 2

tiers ,1 tiers.

Reste à définir la date d'intervention: d'ici 2 à 3 mois. Des travaux de toiture sont également nécessaires.

La mairie a envisagé d'installer un interphone au niveau du portail. Les murs de la classe sont trop épais pour avoir une commande en Wifi ; cela oblige à passer des câbles et donc à creuser une tranchée dans le goudron de la cour et percer le mur. Le conseil municipal n'y est pas favorable.

Le portail sera donc fermé à clé au moment des récréations.

M. Bibos demande si la hauteur des barrières et du portail sera relevée.

M. Lorient répond que les barrières devant l'école ne seront pas changées, et que, avec la configuration des lieux, la mairie ne peut pas sécuriser plus.

M. Bibos regrette le choix de la mairie, exprimant le souhait des parents que l'incident de l'an passé (fugue d'un élève) ne puisse pas se reproduire. Le risque ne sera pas réduit car la hauteur des barrières et du portail permettra le franchissement.

M. Lorient répond que toute barrière, quelle que soit sa hauteur, peut être franchie.

De plus, l'équipe enseignante souhaiterait l'installation d'un interphone entre les 2 classes afin de faciliter la communication entre les 2 enseignants.

M. Lorient répond que cette demande est à l'étude.

Mme Valais informe également M Lorient que le téléphone de Barges ne fonctionne pas.

MM. Bortot et Lorient présentent le projet du futur pôle scolaire :

Projet conduit par un groupe de travail d'élus de Saulon et de Barges. Le cabinet chargé de l'étude a envoyé le rapport traitant de la faisabilité des sites déterminés par les communes. Il en ressort que 2 sites (1 sur Saulon et 1 sur Barges) remplissent les conditions nécessaires.

Le projet devrait aboutir d'ici 4 ans.

12/ SÉCURITÉ DANS LES ÉCOLES ET PPMS

- **PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)**

Écoles élémentaires :

Les exercices d'évacuation incendie ont été réalisés dans les 2 écoles le vendredi 15 septembre 2023.

Pour les classes de Barges :

Temps d'évacuation dans la cour de moins d'une minute pour les 2 classes.

L'alarme dans la classe de M. Aulas fonctionne bien mais elle n'est pas audible pour la classe de Mme Pinguet.

Pour les classes de Saulon. Temps d'évacuation inférieur à 2 minutes.

Les exercices « Attentat intrusion » ont été réalisés dans les 2 écoles le vendredi 10 novembre 2023.

Travail sur le confinement pour les classes de Barges et de Saulon.

Le dispositif PPMS à Saulon fonctionne bien ; Mme Valais demande si le volume de l'alarme est réglable car on ne l'entend pas dans les locaux du périscolaire.

Un exercice sur les risques majeurs est prévu le 24 novembre 2023 à Barges et à Saulon.

Les PPMS des deux écoles ont été envoyés fin octobre à la mairie de Barges et à la mairie de Saulon-la-Chapelle.

École maternelle : L'exercice incendie le 16 novembre 2023

L'alarme fonctionne bien. Temps d'évacuation en moins d'une minute pour les 2 classes.

L'exercice de sécurité civile pour la fuite à prévoir avant les vacances de Noël.

Le PPMS va être envoyé sous peu.

13/ ÉTAT DES COOPÉRATIVES SCOLAIRES À LA RENTRÉE.

Mme Gomiote présente la coopérative scolaire.

La coopérative permet d'avoir un fond qui sert à payer les cotisations à l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'École), toutes les sorties pédagogiques organisées pendant le temps scolaire (bus, train, cinéma,

spectacles), une partie des sorties pédagogiques qui dépassent le temps scolaire, les achats de matériel quand ils s'inscrivent dans les projets des classes de l'école.

Mme Gomiot rappelle que la coopérative scolaire est alimentée par la participation volontaire des familles en début d'année, et par la subvention annuelle des mairies et par les dons de l'association des parents d'élèves

Le montant indicatif de la cotisation est fixé entre 10 et 15 €.

En tant que mandataire de la coopérative scolaire de l'école élémentaire de Saulon-la-Chapelle, Mme Gomiot présente les remerciements des enseignants aux mairies pour leurs subventions. Elle les présente également à l'association des parents d'élèves dont les dons ont permis de diminuer encore cette année le coût de la classe découverte : 70 euros par élève.

Mme Gomiot remarque cependant que les participations des familles en début d'année scolaire sont en baisse. Si la tendance se poursuit, cela limitera les possibilités de projets proposés à l'école.

Saulon-la-Chapelle : le solde du compte de la coopérative s'élevait à 4 646 euros et 28 centimes au 2 octobre 2023, auxquels s'ajouteront les participations des familles. Les comptes ont été vérifiés par un enseignant et un parent d'élève, Mme Morel, qu'elle remercie.

Barges : le solde du compte coopérative s'élève à 5936,19 €.

Maternelle : le solde du compte coopérative s'élève à 6158,62 € et les comptes ont été vérifiés par Mme Chafiol.

14/ L'ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES DU RPI :

Mme CHAFIOL présente les projets de l'APE.

Cette année, l'Association de Parents d'Élèves envisage plusieurs manifestations :

- une vente de chocolats de Noël (par le biais d'Initiatives), commandes avant le 16 novembre pour une livraison avant Noël.
- une vente de fromages en janvier/février.
- une vente de bulbes au printemps.
- l'achat de lots pour la kermesse de maternelle.
- l'organisation de la kermesse de l'école élémentaire.

Toutes ces manifestations sont évidemment conditionnées au nombre de personnes volontaires pour aider les membres du bureau. Il nous faudra de l'aide des parents d'élèves.

15/ TRANSPORTS SCOLAIRES

Mme Monier précise que cette année, le roulement des bus à la maternelle se passe bien.

Seulement, des parents et assistantes maternelles ont fait part à l'école que le bus SAULON/BARGES effectuait des manœuvres très sèches et rapides à l'arrêt de l'église, ce qui rendrait la place dangereuse.

De plus, ce même bus ne respecte pas la signalétique au sol sur le parking de la maternelle, ce qui rend la montée et la descente des enfants plus compliquée.

M. Lorient indique avoir déjà appelé 2 fois Linck pour leur signaler. M. Hamman du Conseil Régional est également prévenu.

La séance est levée à 20h05.

La Présidente du Conseil d'Écoles
Mme MONIER

La Secrétaire de séance.
Mme BOURDON



Prises en charge par le RASED

Maitre E :enseignant spécialisé Mélanie FLEURANT et Laurence KASZYCKI ZIEGLER

Psychologue : Jacqueline FOURIER

Ecoles	2022-2023	Maitre E	Psycho logue	Rased E et psy	pourcent age
Aiserey	171	16	22	38	22 %
Aubigny	22	1	1	2	9 %
Bessey	113	15	2	17	15 %
Brazey en Plaine	262	31	8	39	14 %
Corcelles	97	16	13	29	29 %
Izeure	81	4	4	8	9 %
Noiron	210	16	12	28	13 %
Saulon la Chapelle	169	18	12	30	17 %
Tart	229	25	12	37	16 %
Total	1354	142	70	228	17 %

Dans le tableau les interventions en groupe classe ne sont pas comptées ni l'aide aux évaluations nationales apportée par les maîtres E .

Pour le budget RASED : Une convention a été signée entre la communauté de commune de la Plaine Dijonnaise et le SIVOS de Noiron (adresse administrative du bureau du RASED).

La plaine Dijonnaise (Aiserey, Izeure Bessey les Citeaux et Tart le haut) participe à hauteur de **3,10** euros par enfant scolarisé sur les écoles de son secteur et verse directement grâce à la convention, la somme au SIVOS .

Pour les autres communes qui n'appartiennent pas à la communauté de commune de la plaine Dijonnaise et ne sont pas sur le SIVOS de Noiron :

Brazey en Plaine : la mairie commande selon les besoins et règle directement la commande , environ 200 euros tous les ans.

Corcelles les Citeaux : il avait été décidé lors d'un conseil d'école de 2019 que la mairie se rapprocherait du SIVOS pour régler sa participation (soit 3,10 par enfant scolarisé sur l'école soit 20 euros par enfant pris en charge par le RASED)

Saulon la Chapelle : il avait été décidé au conseil d'école que la mairie se rapprocherait du SIVOS pour régler sa participation 20 euros par enfant pris en charge par le RASED)